

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **34 (2004)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Genève / OCPA

■ Les bénéficiaires de prestations complémentaires fédérales sont exemptés des taxes radio/TV. Rappel et recommandations pour les bénéficiaires de prestations de l'Office fédéral des personnes âgées (OCPA).

Redevances radio et TV Qui a droit à l'exonération?

Depuis, le 1^{er} août 2001, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont droit à l'exonération des redevances radio/TV. Plus précisément, les ayants droit sont les bénéficiaires de prestations fédérales complémentaires à l'AVS ou à l'AI et/ou les bénéficiaires du subside d'assurance maladie découlant du calcul des prestations complémentaires fédérales.

Les rentiers AVS ou AI qui ne touchent pas de prestations complémentaires ou qui n'ont droit qu'à des prestations complémentaires cantonales ne peuvent pas être exemptés du paiement de la redevance.

L'exonération n'est pas automatique, elle doit être demandée à Billag, organe compétent pour l'encaissement des redevances. L'OCPA fournit à ses bénéficiaires pouvant prétendre à la gratuité des redevances l'attestation

nécessaire pour effectuer cette démarche.

Quelques recommandations

Les factures de Billag doivent être payées aussi longtemps que l'exonération n'a pas été approuvée par cet organe. L'obligation de payer la redevance prend fin le dernier jour du mois au cours duquel la demande d'exonération a été présentée. L'OCPA ne paie pas les factures de ses bénéficiaires à Billag. Il appartient à ces derniers de s'en acquitter.

En cas de question concernant une facture ou un courrier reçu de Billag, il convient de s'adresser directement à Billag et non pas à l'OCPA. Les personnes qui ont déposé une demande de prestations peuvent, sans attendre la décision de l'OCPA, informer Billag du dépôt de leur

OCPA en ligne

Les renseignements relatifs aux prestations de l'OCPA ainsi que la formule de demande se trouvent sur le site www.geneve.ch/social/ocpa. Le site de l'OCPA offre également la possibilité aux personnes en âge AVS, vivant à domicile ou dans un EMS, d'effectuer un calcul en ligne

des prestations complémentaires qui pourraient leur être octroyées. Il s'agit d'un calcul indicatif simplifié qui n'engage en aucun cas l'Office cantonal des personnes âgées; seule fait foi la décision de prestations consécutive au calcul effectué par l'Office lui-même.

demande, ceci afin de sauvegarder leur droit à l'exonération.

Si besoin, le centre d'action sociale et de santé de votre quartier ou de votre commune peut vous apporter une aide administrative pour effectuer l'une ou l'autre de ces démarches.

Si vous n'êtes pas bénéficiaire de prestations complémentaires de l'OCPA, que vous êtes en âge AVS ou rentier AI et que vos revenus sont modestes, nous vous invitons à vous renseigner et, le cas échéant, à déposer une demande de prestations.

Il est important de savoir que les prestations complémentaires relèvent d'un droit et qu'elles ne sont pas remboursables. Toutefois, certaines conditions personnelles et économiques doivent être remplies pour les obtenir.

Les prestations complémentaires doivent être demandées par

écrit, au moyen d'une formule de demande de prestations. Le Centre d'action sociale et de santé de votre quartier ou de votre commune peut vous aider à effectuer cette démarche. Le secteur d'information de l'OCPA, tél. 022 849 77 41, se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous fournir les documents utiles.

L'Avivo à votre service!

Le service social de l'Avivo Genève peut vous aider à répondre à toutes les questions ayant trait aux assurances sociales (AVS, AI, caisse maladie). Il vous conseille dans le placement de vos revenus financiers en prévoyance de la retraite et prend la défense de vos intérêts lors de litiges avec des institutions (baux et loyers, etc.).

Le service est gratuit pour les membres de l'Avivo. Pour les non-membres, l'ouverture d'un dossier coûte Fr. 40.- (équivalent au montant de la cotisation annuelle Avivo). Les entretiens personnalisés sont fixés par rendez-vous.

»» Renseignements:
Service social de l'Avivo
Genève, tél. 022 329 13 60.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Genève

Des seniors parlent aux seniors

■ Une émission de radio spécialement destinée aux aînés ? A Genève, l'Association *avant'âge* a osé, avec *Art de vivre*. C'est tous les matins, du lundi au vendredi, sur Radio Cité (92.2 FM ou 98.6 par le câble).

L'accompagnement d'un mari en fin de vie, un sentiment d'isolement... En l'an 2000, après avoir durant deux ans éprouvé ce qu'elle nomme «l'extrême solitude des aidants», Jacqueline Berenstein-Wavre a souhaité apporter un réconfort, une écoute, un divertissement aussi aux personnes qui se retrouvent seules chez elles, dans différentes situations. De son expérience, de son envie qu'une telle épreuve puisse être plus douce et mieux entourée pour d'autres, il lui vient l'idée d'une émission de radio, «parce que rien aussi bien que la radio ne traverse les murs pour rencontrer les gens chez eux».

Cette Genevoise pleine de cœur a pensé à une radio de proximité... et Radio Cité a reçu cette idée d'émission avec enthousiasme. Elle voulait aussi que cette émission soit faite par des professionnels des ondes, et c'est à ses yeux ce qui garantit son succès. Une association, baptisée *avant'âge*, a vu le jour. Elle est présidée par Jacqueline Berenstein-Wavre. Plusieurs projets sont en cours, mais c'est en priorité une présence sur les ondes qu'elle souhaitait développer.

Le micro aux aînés

Secrétaire de production, Catherine Terrettaz Favre se consacre à l'émission depuis sa création. «*Art de vivre*, c'est tous les matins, du lundi au vendredi,

de 9 h 30 à 11 h. Nous avons démarré en 2001 avec une émission par semaine, puis trois en 2002 et nous proposons maintenant cinq émissions en direct chaque semaine.»

Des conseils pratiques – droit, bien-être – des informations sociales, culturelles, mais encore des débats et des témoignages: *Art de vivre* s'est donné pour but d'informer les aînés, de les divertir, mais aussi de leur donner la parole. «Leurs expériences, leurs histoires de vie nous intéressent et intéressent nos auditeurs. Raconter son histoire aide aussi à entretenir sa dignité, un respect envers soi-même, envers son propre parcours de vie. C'est stimulant.»

De plus, une vingtaine de retraités forment un groupe permanent et sont invités en alternance pour participer à l'émission, donner leur point de vue. «Nous nous adressons en priorité aux aînés pour répondre à leurs attentes, à leurs besoins, mais le contenu de nos émissions vise aussi un public plus large. Nous ne voulons en aucun cas créer un ghetto, mais au contraire favoriser les échanges entre générations.»

Trois animateurs se relaient pour assurer chaque matin une heure et demie d'antenne. Les lundis, mardis et vendredis, c'est Olivier Delhoume; les mercredis,



Une émission quotidienne pour les seniors sur Radio Cité.

Dominique Baertschy; les jeudis, Anne-Marie Grosjean. En début de semaine et le vendredi, l'émission est consacrée essentiellement aux organisations s'occupant des aînés (AVIVO, Pro Senectute, MDA, FEGEMS). Dominique Baertschy lui donne le mercredi une connotation plus sociale et culturelle. Le jeudi, Anne-Marie Grosjean colore ce rendez-vous quotidien d'une touche de psychologie.

Favoriser l'interaction

Pour 2004, *avant'âge* souhaite développer ses activités, toujours essentiellement par le biais de la radio. «Nous allons lancer une opération de solidarité en proposant aux aînés isolés des appareils radio préprogrammés», explique Catherine Terrettaz Favre. L'un des buts du projet est de favoriser la rencontre et le contact avec ces personnes esseulées.

«Nous voulons être encore plus interactifs, et nous réaliserons aussi des émissions dans des EMS.» L'émission *Art de vivre* a également pensé aux aînés qui n'aiment pas seulement la radio, mais aussi l'écriture, en créant un prix littéraire pour les plus de 60 ans.

Avec le soutien de fondations privées et d'institutions publiques, *avant'âge* et *Art de vivre* ont renforcé le réseau de toutes ces associations et personnes qui se préoccupent du bien-être des seniors. La voie des ondes, c'est aussi la voix du cœur.

Catherine Prélaz

»»» *Art de vivre*, Radio Cité (sur 92.2 FM ou 98.6 par le câble), du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h. Adresse: Association *avant'âge*, route des Acacias 21, 1227 Acacias, tél. 022 343 00 38, www.avant-age.ch

Depuis vingt ans, Pro Senectute Jura propose aux personnes âgées ou malades dans l'incapacité de se préparer à manger un service de repas chauds livrés à domicile.

Repas chauds et diététiquement équilibrés

« **A**ttention, nous ne sommes pas un traiteur! Notre objectif, notre philosophie est que chacun reste autonome et se débrouille; nous intervenons en subsidiarité quand il n'y a pas d'autre solution », prévient Jean-Bernard Farine, directeur adjoint de l'institution. Autrement dit, si l'on ne peut pas sortir, prendre pension dans un restaurant ou s'en faire livrer le menu, si l'entourage n'est pas disponible ou s'il n'est pas possible de réchauffer un plat préparé, Pro Senectute est là, sept jours sur sept, jours fériés compris.

Le service peut être commandé à l'année ou ponctuellement. Il fonctionne sur inscription. Les repas – entrée, plat principal et dessert – sont préparés par les cuisines des hôpitaux de Delémont (pour le district de Delémont), de Saignelégier (pour les Franches-Montagnes) et de l'établissement médico-social de Charmoille (pour l'Ajoie).

« Nous garantissons un menu irréprochable, diététiquement équilibré, livré à la bonne température, au bon moment », souligne Jean-Bernard Farine. Des exemples? Crème d'asperges, lasagnes, crudités et chou à la crème le mardi, potage des Grisons, lapin à la provençale, purée et carottes, sorbet aux baies des bois le mercredi. Sur demandes médicales, les cuisines fournis-

sent également des repas de régime: sans sel, sans lactose, sans gluten, pour diabétiques, pour végétariens, etc. Et si un petit-enfant vient rendre visite, un repas supplémentaire peut être servi.

Coques spéciales

Une trentaine de livreurs assurent les tournées dans les trois districts. Entre clients réguliers et occasionnels, environ 70 000 repas sont distribués chaque année aux environs de midi. Pour le confort des usagers, les anciennes cantines en métal ont été remplacées par des coques spéciales qui gardent au chaud la nourriture, placée dans de la vaisselle en porcelaine (une caution

de 100 francs, remboursable, est demandée pour le matériel).

Les menus sont facturés mensuellement, au prix de 15 francs par repas, subventionné par le canton. « Le service génère un chiffre d'affaires d'un million quatre cent mille francs, mais nous sommes déficitaires, c'est la raison pour laquelle nous limitons les ayants droit aux personnes qui ne peuvent vraiment pas confectionner un repas correct, les personnes très âgées, handicapées ou malades. Les personnes seules aussi nous commandent des repas, les veufs par exemple, qui ne savent pas cuisiner. Mais nous les incitons à trouver d'autres solutions, pour qu'ils ne se renferment pas sur eux-mêmes. » Et le directeur-adjoint

de signaler que l'Université populaire jurassienne propose des cours de cuisine pour personne seule...

Plus généralement, Pro Senectute souhaite que s'organisent, parallèlement à ses repas à domicile, d'autres services de proximité. Dans certains cas, une aide pour les courses serait suffisante. Ailleurs, des restaurants accepteraient de prendre le relais – en étudiant leurs prix et les menus requis – mais n'ont pas la possibilité d'organiser les livraisons. Un groupe de réflexion a été lancé.

Nicole Rohrbach

» » » Repas à domicile, renseignements du lundi au vendredi, tél. 032 421 96 10.

Delémont

Pro Senectute a déménagé

Pro Senectute Jura n'a désormais plus qu'une adresse: rue du Puits 4, à Delémont, au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment Cerjo. Une série de travaux a permis l'aménagement de plusieurs locaux et d'une vaste salle polyvalente (160 m²) pour

diverses activités – informatique, poterie, gymnastique, etc. – jusqu'ici logées chemin des Places. Une cafétéria et un patio intérieur qui renaîtra avec le printemps complètent les installations où la convivialité devrait dominer.

En plus d'augmenter l'espace à disposition des collaborateurs et des usagers de Pro Senectute, les nouveaux locaux, de plain-pied, ont été aménagés sans barrières architecturales. Dernier avantage: ils sont voisins d'un parking gratuit.

Valais

Domitel, la sécurité à distance

■ Plus qu'un appareil d'appel à l'aide, Domitel, proposé par le Centre médico-social régional de Sierre, offre une nouvelle organisation de sécurité à domicile. Il fonctionne 24 heures sur 24.

« C e sont les enfants qui se font du souci pour moi », disent les personnes auxquelles on propose un téléalarm. « Mais lors d'une chute et s'il faut appeler à l'aide, elles se rendent compte de l'utilité de cet appareil. » Responsable du projet Domitel, Christine Lorenz reconnaît que ce petit émetteur porté au poignet est parfois ressenti comme une marque de dépendance. Il assure pourtant la garantie d'être secouru rapide-

ment en cas de détresse. Si le Téléalarm existe depuis 1992, sous le nom de Sécutel dans les cantons romands, le Centre médico-social (CMS) régional de Sierre innove en l'intégrant dans ses divers services d'aide et de soins à domicile. « Nous avons choisi cette option pour prendre en charge la sécurité de A à Z, sans intermédiaire », précise H.-Michel Hagmann, directeur du CMS. « Grâce à l'aide de la Loterie romande, nous avons pu

acheter 150 appareils que nous louons pour 20 francs par mois, alors que Swisscom facture plus de 30 francs ! »

Suivi à domicile

Lorsqu'une personne opte pour Domitel, elle bénéficie de mesures d'accompagnement pour renforcer sa sécurité. « Nous nous rendons à son domicile pour examiner si d'éventuelles mesures sont à prendre dans le logement afin de prévenir des risques de chute, par exemple. En cas de besoin, un ergothérapeute proposera des améliorations. Et lors d'un entretien, nous informons l'intéressé sur les prestations d'aide et de soins qui pourraient

améliorer sa qualité de vie. » Le CMS prend également contact avec la famille, dont les membres sont les premiers répondants en cas d'appel; la permanence Domitel, assurée par des infirmières, prenant automatiquement le relais, en cas de non-réponse. « Les professionnels sont là pour compléter le soutien de l'entourage et favoriser le maintien à domicile des personnes qui veulent vivre chez elles. »

Françoise de Preux

»» Rens. Centre médico-social, Hôtel de Ville, case postale 280, 3960 Sierre, tél. 027 455 51 5; fax 027 455 65 58. E-mail: cms@sierre.ch. Internet: www.cms-sierre.ch.

Fribourg

MDA: nouveaux membres bienvenus

■ Petite mais dynamique, la section fribourgeoise du Mouvement des aînés (MDA) offre de nombreuses activités à ses membres. Présentation.

Constitué en 1973, le Mouvement des aînés a essaimé partout en Suisse romande. Comme les autres sections cantonales, la section fribourgeoise propose de multiples activités culturelles, sportives et récréatives. Elle est financée par ses membres et reçoit un don de la Loterie romande.

« Notre section (ville-campagne) compte actuellement près de 200 membres dont 70% de femmes, précise Gérard Bourquenoud, président du comité fribourgeois du MDA. Pourquoi les hommes sont-ils si peu nombreux à s'intéresser aux activités du MDA? Nous n'avons pour l'instant pas réussi à donner une explication. » Afin d'intéresser davantage ces messieurs, une campagne d'information devrait être lancée. La section fribourgeoise espère aussi s'étendre à tous les districts, dans le but d'accueillir de nouveaux membres. « Les personnes qui, l'an passé, ont adhéré à notre mouvement, nous ont déjà avoué qu'elles se sentaient beaucoup moins abandonnées et moins



Le MDA rencontre le syndic de Châtel-Saint-Denis, J. Genoud.

seules», affirme le président. Le comité est formé de sept membres, tous bénévoles, et d'une vingtaine de responsables d'activités. MMS

»» Rens. Mouvement des aînés, section fribourgeoise, case postale 60, 1709 Fribourg ou Gérard Bourquenoud, président, tél. 026 424 45 02.